

AFFAIRE N°5 - Construction d'un Foyer de Jeunes au Chaudron - Approbation du dossier technique - Autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Groupe IV vient de me faire parvenir les dossiers techniques relatifs à la réalisation d'un Foyer de Jeunes au Chaudron.

Implanté sur le Mail à proximité du CD 44, ce Foyer de Jeunes de part sa situation sera à même de desservir tout le quartier. Il se compose d'une salle d'expression corporelle, d'une bibliothèque, d'ateliers et d'une salle polyvalente de 400 m2 environ ouverte sur un petit théâtre extérieur pour des spectacles d'été.

Le coût des travaux est évalué à 1 240 000 F. Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903 article 2 302-85 (crédits reportés).

Compte-tenu de l'importance de cette opération dans ce secteur particulièrement démunie d'équipements de ce genre, je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver les dossiers techniques, de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Le Foyer de Jeunes du Chaudron a fait l'objet d'une esquisse qui a été soumise aux Adjointes et aux Directeurs des Maisons des Jeunes. Nous avons été amenés à apporter des modifications en ce sens que nous avons demandé à ce qu'il y ait de grandes varangues devant les ateliers. Dans le hall d'entrée, le bureau du Directeur et celui de l'animateur ont été supprimés et transformés en hall général.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

x

x

x